

Communiqué de presse

Pas de réouverture des écoles sans garanties sanitaires et pédagogiques

La santé devant guider le processus de déconfinement, la réouverture des écoles ne pourra se faire qu'en respectant une série de conditions clairement identifiées pour ne mettre en danger ni les élèves, ni les enseignants, comme l'ensemble de la société. Les premières propositions faites par le ministre devant la commission éducation de l'Assemblée nationale en tracent une première ébauche, très loin d'être aboutie et de répondre à l'ensemble des enjeux posés. Seule une concertation étroite et continue avec les représentants de la communauté éducative le permettra.

Le « protocole sanitaire » évoqué par le ministre doit en effet être détaillé et effectivement opposable. Toutes les écoles doivent bénéficier du matériel de protection indispensable (masques, savon, gel hydro-alcoolique, serviettes, mouchoirs jetables...) en quantité suffisante. Il s'agit également de proposer avant la reprise à tous les personnels et les élèves d'être dépistés pour déterminer qui a été contaminé et qui est susceptible de l'être.

Les quinze élèves maximum annoncés ne répondent pas au nécessaire respect des mesures de distanciation sociale dans les classes. Il faut mettre en place une diminution bien plus drastique des effectifs en fonction de l'âge, dix élèves maximum en élémentaire et cinq en maternelle, ainsi qu'en fonction de la superficie réelle des salles de classe.

Le temps pour élaborer dans chaque école, en lien avec les collectivités locales, la déclinaison concrète de cette réouverture ne peut être limité à une journée ou deux. Car en fonction des réalités locales multiples, comment organiser la cantine, les récréations, le transport scolaire, l'accueil des parents, la garderie, l'accueil et la sortie des élèves en si peu de temps ? Il faudra a minima une semaine pour proposer des modalités précises d'organisation des écoles pour tous les moments de la journée.

Il est par ailleurs impossible que les enseignants accueillent des groupes d'élèves en présentiel tout en poursuivant le maintien d'un lien à distance, notamment avec l'activité scolaire, pour l'ensemble des élèves. La réouverture des écoles ne réglera pas le problème des inégalités qui ont été mises en lumière durant le confinement. Seule une réflexion et une réorientation de la politique menée pour bâtir une autre

école, accompagnée des moyens nécessaires, permettront de résorber ces inégalités.

Par ailleurs, le ministre reste prudent dans ses premières propositions sur le caractère exceptionnel de l'école durant cette période où il ne peut s'agir de « faire le programme ». En effet, si l'école à la maison n'était pas l'école, l'école sous pandémie ne sera pas davantage l'école.

C'est bien uniquement lorsque les conditions sanitaires et pédagogiques sont respectées, avec l'aval de la communauté scientifique et médicale, que les écoles pourraient être réouvertes.

Paris, le 22 avril 2020